



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

Suivie par :

Sandrine GUIFFRAY

☎ : 04 74 34 99 00

📠 : 04 74 34 90 22

✉ : 0011300h@ac-lyon.fr

59 rue du collège
01150 LEYMENT

COLLEGE DE LA PLAINE DE L'AIN
01150 LEYMENT

Leyment, le 16 octobre 2026

Le Principal
à

Mesdames et Messieurs les
responsables légaux des élèves de 3^{ème}

Objet : DNB session 2027 / CFG session 2027

Demande d'aménagements d'examens pour les élèves en situation de handicap

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du **diplôme national du brevet (DNB)** ou du **certificat de formation générale (CFG)**, des aménagements peuvent être accordés aux candidats qui, au moment des épreuves, présentent une situation de handicap définie de la manière suivante : « **Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de la santé invalidant** ».

La demande d'aménagements doit être faite par les responsables des élèves du **lundi 05 octobre 2026** au **Vendredi 29 janvier 2027** (dernier délai) sur **Incluscol**. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'académie à la rubrique des examens :

Demande d'aménagements des épreuves d'examen, en 2 étapes :

Se connecter à l'aide des identifiants « EduConnect » au site

<https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagements-aux-examens-pour-les-candidats-en-situation-de-handicap-130436>

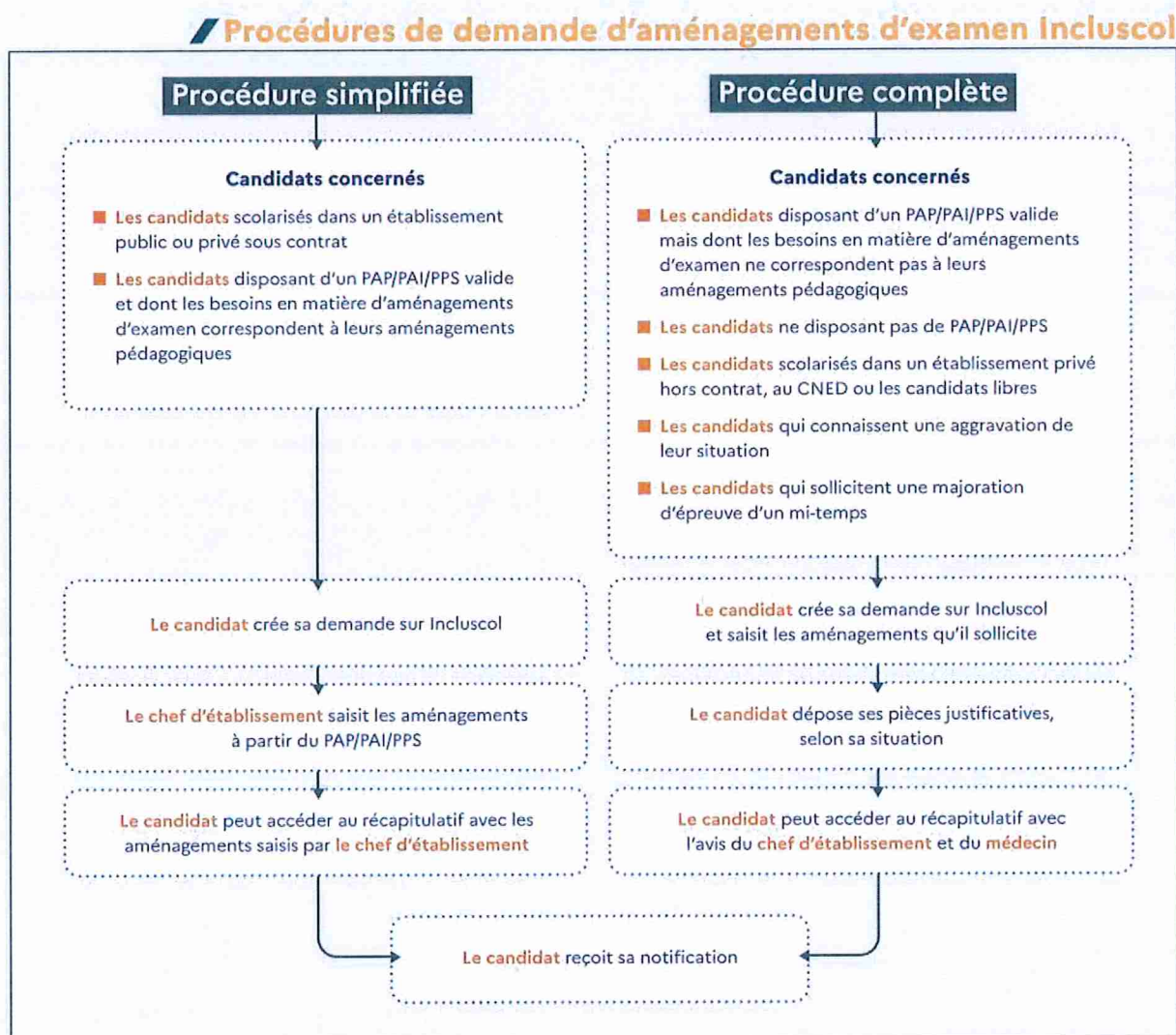
- 1- Compléter la demande : chaque demande doit être faite au **NOM** et **Prénom** du candidat concerné par l'examen.
- 2- Les pièces médicales et documents pédagogiques doivent être téléchargés sur l'application **INCLUSCOL** par le responsable légal de l'enfant.

Procédure à suivre :

- Je me connecte sur la plateforme **Incluscol** grâce à mes identifiants **EduConnect**
- Je sélectionne mon examen.
- Si je bénéficie d'aménagements sur le temps scolaire : je choisis **OUI** => et qu'ils correspondent à mes besoins pour les examens, j'accède à la procédure simplifiée. s'ils ne correspondent pas à mes besoins, je le signale et j'accéderai à la procédure complète.
- Si je ne bénéficie pas d'aménagements sur le temps scolaire : je choisis **NON** => j'accède à la procédure complète.
- Sélection des aménagements :
dans le cas de la procédure complète, je sélectionne les aménagements nécessaires (qui correspondent à mon handicap).
dans le cas de la procédure simplifiée, je ne vois pas les aménagements, c'est l'établissement qui me contactera pour vérifier avec mon PAP, PAI, PPS,...
- Je valide ma demande, je la reçois par mail.
- Lors de la demande d'aménagements, les pièces justificatives médicales doivent être téléchargées sur l'application **Incluscol** uniquement pour les demandes complètes.

Collège de la plaine de l'Ain
☎ 04 74 34 99 00
✉ 0011300h@ac-lyon.fr
59 rue du collège – 01150 LEYMENT

Comment savoir si c'est une procédure complète ou simplifiée :



La saisie sur Incluscol doit être faite avant le 29 janvier 2027, afin de permettre la transmission des dossiers au service des examens dans les délais impartis.

Pour les familles ne disposant pas de matériel informatique ou de connexion internet, nous vous prions de prendre contact avec le secrétariat (04 74 34 99 00) pour convenir d'un rendez-vous (un ordinateur vous sera mis à disposition afin d'effectuer la saisie au collège).

Le Principal,
Florent MONCHALIN

